

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00123

**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR
L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA PLAGNE À SAINT-PAUL-EN-JAREZ -
AVENANT N°3**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de présents : 54
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240307-D20240012310

Date de mise en ligne : 13 mars 2024

M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA PLAGNE A SAINT-PAUL-EN-JAREZ - AVENANT N°3

Par délibération en date du 15 novembre 2017, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Paul-en-Jarez pour la réalisation du projet d'aménagement de la rue de la Plagne.

Cette convention désigne Saint-Etienne Métropole comme maître d'ouvrage unique et fixe, en son article 4.1, le coût total de l'opération à 1 914 000 € HT, soit :

- 34 500 € HT à charge de Commune de Saint-Paul-en-Jarez ;
- 1 879 500 € HT à charge de Saint-Etienne Métropole.

En novembre 2019, un premier avenant est venu étendre les missions de la délégation de maîtrise d'ouvrage avec la création d'un cheminement piéton entre les nouveaux parkings et les écoles.

En septembre 2020, un deuxième avenant est venu interrompre, au stade PRO, la mission de Saint-Etienne Métropole sur le parking des enseignants (parking non public), qui est repris en l'état par la commune de Saint-Paul-en-Jarez.

A l'issue des études de Projets et au regard de l'évolution du périmètre de l'opération, il convient de réajuster le coût prévisionnel de l'opération, ainsi que la participation respective de chaque partenaire par voie d'avenant.

Le coût total « Aménagement de la rue de la Plagne » est réajusté à 2 523 262 € HT, y compris frais de maîtrise d'œuvre et divers, et hors foncier, déplacement du mur de la propriété Chambon, démolition et éclairage public.

Ce coût se répartit comme suit :

- Prestations sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Paul en Jarez : 205 613 € HT,
- Prestation à charge de Saint-Etienne Métropole 2 317 649 € HT :
 - o Aménagement de voirie, espaces publics et parking parcelle 103 : 1 594 886 € HT,
 - o Réseaux d'assainissement : 406 703 € HT,
 - o Réseaux d'eau potable : 155 904 € HT,
 - o Réseaux secs (BT et télécom) – prestations déléguées par Saint-Etienne Métropole au SIEL : 160 156 € HT.0

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'opération d'aménagement de la rue de la Plagne à Saint-Paul-en-Jarez,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget voirie, section investissement – article 458118 ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au budget voirie, section investissement – article 458218.**

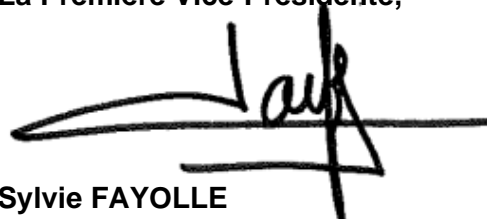
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE